



Poste de Reclassement proposé

Par **joachim31**, le **15/06/2013** à **10:08**

Bonjour,

Suite à licenciement économique envisagé, mon employeur me fait une proposition de reclassement un un poste qui est occupé déjas par un salarié qui est mon ancien que moi, peut il le licencier pour me donner le poste? quels sont mes risques en cas de refus?

Par **P.M.**, le **15/06/2013** à **17:39**

Bonjour,

Avant tout licenciement économique, l'employeur devrait déjà établir l'ordre des licenciements et il faudrait savoir si l'autre salarié a accepté une mutation ainsi que si ce poste qui vous est proposé impliquerait une modification essentielle de votre contrat de travail...

Par **joachim31**, le **15/06/2013** à **18:07**

Merci de votre réponse, en se qui concerne l'autre salarié d'après se qu'il me dis, n'est au courant de rien, ni même sur le plan de licenciement, sur les critères d'ordres de licenciements, il ne ma rien dit, je peut supposer qu'il fait passer l'ancienneté en premier vue la proposition qu'il ma faite " comme tu es un des plus ancien je suis obligé de te proposer se poste", sachant très bien que se poste ne m'intéresse en aucun cas.

Par **joachim31**, le **15/06/2013** à **18:09**

Merci de votre réponse, en se qui concerne l'autre salarié d'après se qu'il me dis, n'est au courant de rien, ni même sur le plan de licenciement, sur les critères d'ordres de licenciements, il ne ma rien dit, je peut supposer qu'il fait passer l'ancienneté en premier vue la proposition qu'il ma faite " comme tu es un des plus ancien je suis obligé de te proposer se poste", sachant très bien que se poste ne m'intéresse en aucun ca

Par **P.M.**, le **15/06/2013** à **18:22**

Vous n'avez pas répondu complètement à mes interrogations...

Par **joachim31**, le **15/06/2013 à 18:33**

le poste proposé impliqueras un changement d'horaire, ou il y auras du travail de nuit et de jour, c'est se que vous vouliez savoir?

Par **joachim31**, le **15/06/2013 à 18:39**

plus précisément sur mon contrat il y as indiqué que je suis chauffeur poids lourds (19 tonnes) se que j'ai fait chez lui les deux premiers année, ensuite il ma fait passer le permis super lourd (40 tonnes) se que je fait maintenant chez lui depuis 13 ans, mais aucune modification a été faites sur le contrat ni sur le bulletin de salaire.

Par **P.M.**, le **15/06/2013 à 18:49**

Pour vous répondre, il fallait déjà des précisions.
L'employeur ne peut pas vous imposer de passer d'un poste de jour à un poste de nuit, même partiellement, sans votre accord car cela constitue une modification essentielle que vous pourriez donc de toute façon refuser...

Par **joachim31**, le **15/06/2013 à 18:53**

Merci de votre réponse, je vais attendre la lettre de convocation à l'entretien préalable, savez vous si ce courrier mon employeur doit y mentionner d'ores et déjas des informations obligatoire?
Cordialement,

Par **P.M.**, le **15/06/2013 à 18:56**

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **joachim31**, le **15/06/2013 à 19:14**

j'ai déjas contacté un conseiller de salarié qui m'assisteras lors de l'entretien, j'ai bien compris

que mon employeur souhaite se débarrasser de moi via se plan,surtout que mon poste ne peut être supprimer car la tournée que j'effectue (Toulouse et environs)seras toujours en place après mon départ,et que d'autre tournée en 40 tonnes aussi et faites par des salarié avec beaucoup moins d'ancienneté que moi, maintenant mon but n'est plus de rester dans cette entreprise vue le climat....,mon but est juste de pouvoir être licencié économiquement afin de pouvoir accéder au CSP.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **15/06/2013** à **21:19**

Mais si en plus vous pouvez contester le licenciement économique, cela ne serait pas plus mal...

Vous aviez demandé ce que devrait mentionner la convocation à l'entretien préalable, cela m'a permis de vous répondre...

Par **joachim31**, le **15/06/2013** à **21:24**

je vous en remercie, je vous tiendrais au courant de la suite si vous le souhaitez.

Cordialement,